

CFVU du 24 juin 2021

**Délibération CFVU 20210624\_01\_Approbation du compte-rendu de la CFVU  
du 27 mai 2021 ;**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

*Validation du compte-rendu de la CFVU du 27 mai 2021 ;*

**Le compte-rendu est adopté.**

Décompte des voix : 27

Décompte des votants : 26

Pour : 26

Contre : -

Abstention : 1

Fait à Poitiers, le 24 juin 2021.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

**Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

**SEANCE PLENIERE Sous forme distancielle, du 27/05/2021**

**Total des membres élus : 40**

**Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.**

**Présents ou représentés: 30**

NOM	PRENOM	CFVU 27/05/2021	
BIARDEAU	Théo	Reçoit procuration de BROSSARD Aurélien et DA ROCHA NOGUEIRA Inès	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à MICHEL Julien	1
BOUYER	Jean		1
BROSSARD	Aurélien	Donne procuration à BIARDEAU Théo	1
CHEVALIER	Camille	Donne procuration à GALEA Zoé	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	Reçoit procuration de GIL Sandrine	1
DA ROCHA NOGUEIRA	Inès	Donne procuration à BIARDEAU Théo	1
DESESSARD	Laurent		1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de RAFFI Pierre-Emmanuel et MAGNANT Céline	1
ESNARD	Catherine		1
GALEA	Zoé	Reçoit procuration de CHEVALIER Camille	1
GIL	Sandrine	Donne procuration à CONCOLINO-ABRAM Bianca	1
HOUNKPE	Berthe		1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre		1
LACROIX	Ambre-Amandine		1
LAUTOUR	Marie	Donne procuration à SABOUREAU Guillaume	1
LAVAL	Florence	Donne procuration à MICHEL Julien	1
MAGNANT	Céline	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
MALKA	Claire	Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
MARIVINGT MOUNIR	Cécile		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène et LAVAL Florence	1
MIGEOT	Virginie		1
NAUD	Christophe		1
POUSSARD	Anne-Marie	Reçoit procuration de MALKA Claire	1
RAFFI	Pierre-Emmanuel	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
RAUTUREAU	Killian		1
SABOUREAU	Guillaume	Reçoit procuration de LAUTOUR Marie	1
SARROUILHE	Denis		1
VUILLEMIN	Nathan		1
<b>Total général</b>			<b>30</b>



**Ordre du jour :**

- 1- **Pour délibération** : Approbation du compte-rendu des CFVU du 25 mars 2021 et 29 avril 2021 ;
- 2- Informations diverses ;
- 3- Quart d'heure étudiants ;
- 4- **Pour délibération** : rôle et composition de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ;
- 5- **Pour délibération** : désignation des élus usagers de la CFVU membres de la commission FSDIE ;
- 6- **Pour délibération** : demandes d'accréditation 22-27 (6 ans) pour le premier cycle universitaire ;
- 7- **Pour délibération** : capacités d'accueil pour intégrer en 2021-2022 les filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie (2ème année), Masso-Kinésithérapie (1ère année) ;
- 8- **Pour avis avant délibération du CA** : tarifs de l'IAE relatifs à la formation continue et à la Formation à distance pour 21-22 ;
- 9- **Pour avis avant délibération du CA** : tarifs des reprises d'Etudes UP&PRO pour 21-22 pour les titulaires d'un compte personnels de formation (CPF) ;
- 10- **Pour délibération** : calendrier des campagnes de dépôt des dossiers de VAE année universitaire 21-22 ;
- 11- **Pour délibération** : Statut d'artiste confirmé : définition, rôle et composition de la commission d'examen des candidatures ;
- 12- **Pour délibération** : rectification d'erreur matérielle dans la charte des examens 20-21 ;
- 13- **Pour avis avant délibération du CA** : Prime de responsabilité pédagogique 20-21 : principes généraux.

La séance commence à 14H00

Noëlle DUPORT énumère les 10 procurations reçues. Elle précise qu'avec 30 élus présents ou représentés, le quorum est atteint. Elle précise que pour cette CFVU en distanciel, les votes se dérouleront via le chat : c'est pour cette raison que les participants doivent être connectés via leur adresse universitaire, afin de pouvoir être authentiquement identifiés. Elle invite les élus ayant procuration à bien indiquer, lors de chaque vote dans le chat, le nombre de voix dont ils disposent.

- 1- **Pour délibération : Approbation du compte-rendu des CFVU du 25 mars 2021 et 29 avril 2021**

**Délibération n° CFVU 20210527 01 – Approbation du compte-rendu des CFVU du 25 mars 2021 et 29 avril 2021**

**Votants 30**  
**Suffrage exprimés : 30**

**POUR : Unanimité des présents**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

**Les comptes-rendus sont adoptés.**



## 2- Informations diverses

### - Point COVID

- L'établissement a reçu les auto-tests, à destination des personnels et des étudiants. Pour les étudiants, ils sont distribués dans les BU. Pour les personnels, c'est le service logistique de chaque composante qui se charge de les distribuer. Un lien expliquant le fonctionnement a été mis en ligne sur le site du SSU : <https://ssu.univ-poitiers.fr/les-autotests-sont-arrives-a-luniversite/>
- Circulaire du 18 mai 2021 : elle permet un élargissement de la jauge du bâtiment de 20% à 50%. La capacité des salles et amphis reste quant à elle à 50%. Les BU peuvent bénéficier d'horaires d'ouverture plus larges, en cohérence avec les nouveaux horaires de couvre-feu. Les pratiques sportives et culturelles autorisées bénéficient elles aussi d'un élargissement. Les manifestations scientifiques, culturelles et sportives deviennent autorisées. En revanche, aucun allègement pour les examens. Ces différents points sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	A partir du 19 mai	A partir du 9 juin	A partir du 30 juin
Couvre-feu	21H – 6H	23H – 6H	Plus de couvre-feu
Protocole sanitaire	Idem (Respect des gestes barrières, nettoyage, aération, ...)		
Elargissement des enseignements présentiels	50% de leur capacité d'accueil globale (au lieu de 20%) et de 50% de la jauge de chaque salle		
Activités sportives (formations ou non):	Activités sportives hors formations en espace clos, hors sports de contact, (50% de la capacité d'accueil + protocoles sanitaires ministère sports)	Sports de contact hors formation pratiqués en extérieur (protocoles sanitaires ministère sports).	Sports de contact hors formation pratiqués en intérieur (protocoles sanitaires ministère sports).
Pratiques artistiques (hors formations)	Toutes les pratiques artistiques sauf art lyrique en groupe et danse	Danse sans contact	Toutes les pratiques
Organisation d'événements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs	Peuvent être organisés dans les établissements (avec participants extérieurs) : - Rencontres, conférences, colloques et séminaires scientifiques - Evénements et manifestations culturelles ou sportives - Rencontres et réunion de présentation des établissements et d'orientation pédagogique Les spectacles et compétitions sportives (intérieur ou extérieur) ne peuvent accueillir qu'un public assis, (distance de 1 mètre ou 1 siège). <b>Autres limites :</b>		
	800 spectateurs en intérieur et 1000 en extérieur	1000 spectateurs en intérieur et extérieur	Pas de limite
	Si participants extérieurs jauge à 35% de la capacité d'accueil des espaces concernés	Jauge à 50%	Plus de jauge
	Expositions : jauge de 8m <sup>2</sup> par visiteur	Jauge à 4m <sup>2</sup>	Plus de jauge
	Distance physique (attention aux accès, zone d'attente).		
	Protocole sanitaire défini par le ministère ad hoc (sports, culture)		

- Certification en langue anglaise : nous avons reçu un courrier de la DGESIP en date du 10 mai 2021, qui annonce la fin du contrat avec People Cert pour l'année universitaire 2021-2022. En revanche, à charge pour les établissements de s'organiser pour procéder à la mise en œuvre



de cette obligation de certification et d'organiser la passation de tests, dans le respect du texte de loi.

Le texte impose que cette certification relève « d'une évaluation externe, reconnue au niveau international et par le monde socio-économique ». Des discussions sont en cours avec le réseau des VP-CFVU et la CPU sur ce thème. Noëlle Duport annonce qu'elle reviendra vers les élus de la CFVU dès que de plus amples informations seront reçues.

- Un décret a été publié le 21 mai (vendredi dernier), daté du 19 mai, sur les conditions dans lesquelles les étudiants de Licence pourront saisir le Rectorat en cas de non admission dans une mention de Master. Pour les établissements pour lesquels il existe deux universités dans l'académie (ce qui est notre cas), il faut que l'étudiant ait déposé 5 candidatures, dans au moins deux mentions différentes, et dans au moins deux établissements différents. Noëlle Duport souligne que l'on ne peut que déplorer cette date de publication d'arrêté, car il intervient après la fermeture de la campagne de candidature en Master (qui pour rappel était entre le 26 avril et 17 mai 2021).
- Anne Marie POUSSARD souligne qu'effectivement les étudiants sont mis devant les faits accomplis, et ont candidaté sans connaître les règles du jeu.
- Bianca CONCOLINO ABRAM souligne que cette mesure implique qu'il va y avoir beaucoup plus de candidatures, et donc plus de travail pour les équipes pédagogiques et administratives.
- Laurent DESSESSARD intervient pour préciser le contexte : l'intégration des masters de droit dans la sélection l'année dernière, et un afflux de demandes d'application du droit à la poursuite d'études auprès des rectorats qui sont en charge de ce dossier. Il souligne qu'il y aura probablement beaucoup de recours à prévoir des étudiants refusés par les rectorats car ils ne remplissent pas les conditions.

En réponse à Bianca CONCOLINO-ABRAM : le décret s'applique également aux MEEF.

### **3- Quart d'heure étudiants**

Noëlle Duport donne la parole aux étudiants qui le souhaitent.

Pas de demande d'intervention.

### **4- Pour délibération : Rôle et composition de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

Noëlle Duport donne la parole à Sybille LAJUS, en sa qualité de vice-présidente vie étudiante, culture et sport.

Cette dernière commence par rappeler les attributions de la commission FSDIE. Cette dernière comporte deux volets : un relatif à la vie étudiante, et le second aux aides sociales, volet pour lequel elle travaille en collaboration avec le CROUS. Une composition est arrêtée pour chacun des deux volets.



La commission « aide aux projets » est composée :

- De la présidente de la CFVU (une voix) ;
- Du vice-président étudiant et des chargé-es de missions vie étudiante (une voix) ;
- De la vice-présidente en charge de la Vie étudiante, culture et sport (une voix) ;
- De deux représentant-es des associations étudiantes représentatives de l'université de Poitiers désigné-es par le vice-président étudiant (deux voix) ;
- De deux représentant-es des élu-es étudiant-es désigné-es par et parmi les élu-es étudiant-es siégeant à la CFVU (deux voix) ;
- Du responsable du bureau de la vie étudiante (une voix, s'il n'est pas le vice-président étudiant) ;
- De la directrice générale du CROUS de Poitiers ou son-sa représentant-e (une voix) ;

Suite à question de Julien MICHEL qui est membre de la commission des structures de l'université, il est confirmé que la commission FSDIE n'est pas, pour le moment, intégré dans les statuts.

Une fois la présentation achevée, ces rôles et composition de la commission FSDIE sont soumis au vote.

**Délibération n° CFVU 20210527 02 – Rôle et composition de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

**La mesure est adoptée à l'unanimité des présents**

**Votants : 30**

**Suffrage exprimés : 30**

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**5- Pour délibération : Désignation des élus usagers de la CFVU membres de la commission FSDIE**

Suite à la délibération précédente, il est nécessaire de désigner deux élus étudiants de la CFVU qui seront membres de la commission FSDIE jusqu'à la fin de leur mandat. Ces élus du collège des usagers sont désignés par les membres présents ou représentés du collège des usagers uniquement.



Se présentent :

- Mr Théo BIARDEAU
- Mme Inès DA ROCHA NOGUEIRA

Ils sont désignés à l'unanimité par les 11 étudiants présents ou représentés.

**Délibération n° CFVU 20210527 03 – Désignation des élus usagers de la CFVU membres de la commission FSDIE**

**Sont désignés par les étudiants élus de la CFVU présents ou représentés ce jour pour être membres de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes jusqu'à la fin de leur mandat :**

- M Théo BIARDEAU
- Mme Inès DA ROCHA NOGUEIRA

**Votants : 30  
Suffrage exprimés : 30**

**POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

**6- Pour délibération : demandes d'accréditation 22-27 (6 ans) pour le premier cycle universitaire**

Noëlle Duport présente les différentes mentions qui demandent une accréditation pour la période 2022-2027, diplômes par diplômes.

- 27 licences et 3 DFGS (maïeutique, médecine et pharmacie), soit un périmètre identique au précédent contrat.



Type diplôme	Mention	demande d'accréditation
Grade Licence	Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)	Renouvellement à l'identique
Grade Licence	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	Renouvellement à l'identique
Grade Licence	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	Renouvellement à l'identique
Licence	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	Renouvellement à l'identique
Licence	ADMINISTRATION PUBLIQUE	Renouvellement avec restructuration
Licence	ARTS DU SPECTACLE	Renouvellement à l'identique
Licence	CHIMIE	Renouvellement avec restructuration
Licence	DROIT	Renouvellement avec restructuration
Licence	ECONOMIE ET GESTION	Renouvellement à l'identique
Licence	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	Renouvellement à l'identique
Licence	HISTOIRE	Renouvellement à l'identique
Licence	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Renouvellement avec restructuration
Licence	INFORMATIQUE	Renouvellement avec restructuration
Licence	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Renouvellement avec restructuration
Licence	LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	Renouvellement avec restructuration
Licence	LETTRES	Renouvellement à l'identique
Licence	MATHEMATIQUES	Renouvellement avec restructuration
Licence	MUSICOLOGIE	Renouvellement avec restructuration
Licence	PHILOSOPHIE	Renouvellement à l'identique
Licence	PHYSIQUE	Renouvellement avec restructuration
Licence	PSYCHOLOGIE	Renouvellement à l'identique
Licence	SCIENCES DE LA TERRE	Renouvellement avec restructuration
Licence	SCIENCES DE LA VIE	Renouvellement avec restructuration
Licence	SCIENCES DU LANGAGE	Renouvellement avec restructuration
Licence	SCIENCES POUR L'INGENIEUR	Renouvellement à l'identique
Licence	SOCIOLOGIE	Renouvellement à l'identique
Licence	STAPS-Activité physique adaptée-Santé	Renouvellement avec restructuration
Licence	STAPS-Education et Motricité	Renouvellement avec restructuration
Licence	STAPS-Entraînement Sportif	Renouvellement avec restructuration
Licence	STAPS-Management du Sport	Renouvellement avec restructuration

- 3 DEUST, soit 2 renouvellement et une demande de création (Arts du spectacle, orienté vers les arts du cirque, déposé par l'UFR Lettres et Langues)

Type diplôme	Mention	DEMANDE D'ACCREDITATION
DEUST	ANIMATION ET GESTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES OU CULTURELLES	Renouvellement à l'identique
DEUST	METIERS DE LA FORME	Renouvellement à l'identique
DEUST	ARTS DU SPECTACLE	création

- 10 licences professionnelles (contre 23 dans le précédent contrat). Cette forte baisse s'explique par la réforme de 2019 relative aux licences professionnelles. Il est indiqué dans l'article 17 que les licences professionnelles organisées dans les IUT prennent le nom de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT). Cependant, compte tenu de sa spécificité, l'IUT 86 a souhaité maintenir en Licence professionnelle la mention « sécurité des biens et des personnes ».

Type diplôme	Mention	demande d'accréditation
LP	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	Renouvellement à l'identique
LP	ACTIVITES JURIDIQUES : METIERS DU DROIT PRIVE	Renouvellement à l'identique
LP	AGRONOMIE	Renouvellement à l'identique
LP	COMMERCE ET DISTRIBUTION	Renouvellement à l'identique
LP	INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Renouvellement à l'identique
LP	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Renouvellement à l'identique
LP	METIERS DE L'INDUSTRIE : MECATRONIQUE, ROBOTIQUE	Renouvellement à l'identique
LP	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Renouvellement avec restructuration
LP	METIERS DU NOTARIAT	Renouvellement à l'identique
LP	SANTE, VIEILLISSEMENT ET ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES	Renouvellement à l'identique



**Délibération n° CFVU 20210527 04 – demandes d'accréditation 22-27 (6 ans) pour le premier cycle universitaire**

**La mesure est adoptée à l'unanimité des présents**

**Votants : 30**

**Suffrage exprimés : 30**

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**7- Pour délibération : Capacités d'accueil pour intégrer en 2021-2022 les filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie (2ème année), Masso-Kinésithérapie (1ère année)**

La question de la répartition des places entre les différentes L.AS a déjà été traitée par une précédente CFVU. Mais suite à l'ordonnance du conseil d'état en date du 28 avril 2021, suspendant l'application de l'arrêté fixant le numérus clausus des PACES, nous avons reçu l'injonction du ministère d'augmenter le nombre de places attribuées aux primants. Ce sont ainsi 11 places qui ont été ajoutées en médecine et 1 en maïeutique. La ventilation de ces places supplémentaires vous est proposée ce jour. Il est à noter que les places pour les PACES ont fait l'objet d'un nouvel arrêté en date du 5 mai, qui laisse les chiffres inchangés.

La place supplémentaire en maïeutique est attribuée dans le groupe des L.AS hébergées par SFA, hors sciences de la vie.

Les 11 places supplémentaires sont attribuées en : sciences de la vie (2), chimie, mathématiques, physique, science de la terre, sciences pour l'ingénieur, informatique, droit, Lettres, et sciences du langage.

De plus, Noëlle Dupont demande une modification de dernière minute. Pour médecine, 5 places étaient dédiées aux étudiants accédant par une passerelle. Ce processus de recrutement est terminé, et il s'avère qu'une des places n'est pas attribuée. Elle est donc reversée pour les L.AS : il convient donc d'ajouter 1 place pour la licence STAPS.

Le tableau définitif est alors soumis au vote.

Nathan VUILLEMIN insiste sur la vigilance à avoir quant aux lieux de stages, compte tenu du nombre important d'étudiants à prévoir ans les années à venir. Les stages hors CHU devrait pouvoir être mieux pris en compte.



Virginie MIGEOT intervient sur le sujet : il est nécessaire de prévoir des conventions avec des établissements hospitaliers voisins pour pouvoir accueillir un nombre d'étudiants en stage plus important.

**Délibération n° CFVU 20210527 05 – Capacités d'accueil pour intégrer en 2021-2022 les filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie (2ème année), Masso-Kinésithérapie (1ère année)**

**La mesure est adoptée à l'unanimité des présents**

**Votants : 30**

**Suffrages exprimés : 30**

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**8- Pour avis avant délibération du CA : Tarifs de l'IAE relatifs à la formation continue et à la Formation à distance pour 21-22**

Noëlle Duport présente ensuite les tarifs de formation continue et de formation à distance de l'IAE. Ce point passe tous les ans en CFVU.

CR CFVU 27/05/2021 valide CFVU 24/06/2021



## TARIFS IAE 2021-2022 Formation à distance et formation continue

FILIERES FAD	FINANCEMENT INDIVIDUEL	FINANCEMENT ENTREPRISE	DEMANDEUR EMPLOI SANS FINANCEMENT	DROITS UNIV
LICENCE DE GESTION 1 an	3 490 €	4 690 €	2 500 €	EN PLUS
MAE Master 2 ANNEE 1	2 890 €	3 990 €	2 500 €	EN PLUS
MAE Master 2 ANNEE 2	2 890 €	3 990 €	2 500 €	EN PLUS
M 1 MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL M 1 FINANCE	2 990 €	4 190 €	2 500 €	EN PLUS
M 2 MANAGEMENT INTERNATIONAL	3 990 €	5 090 €	2 500 €	EN PLUS
M 2 COMMERCE INTERNATIONAL	3 990 €	5 090 €	2 500 €	EN PLUS
M2 IE	3 990 €	5 090 €	2 500 €	EN PLUS
M2 FIF	3 990 €	5 090 €	2 500 €	EN PLUS
M2 GRH	3 990 €	5 090 €	2 500 €	EN PLUS
M2 MARKETING	3 990 €	5 090 €	2 500 €	EN PLUS
FILIERES FC*	FINANCEMENT INDIVIDUEL	FINANCEMENT ENTREPRISE	DEMANDEUR EMPLOI SANS	DROITS UNIV
TOUS MASTERS 2	4 900 €	6 300 €	2 500 €	EN PLUS
FORMATION MODULAIRE				
DE 12H à 24 H	300 €		PAS DE DU	
DE 25H à 30 H	500 €		PAS DE DU	
A partir de la 31ème heure	1 250 €		PAS DE DU	
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION				
LPCD	4 500 €		PAS DE DU	
MASTER 1 NIORT	3 800 €		PAS DE DU	
MASTER 2 FI/FC ET NIORT	5 700 €		PAS DE DU	
REDOUBLEMENTS				
REDOUBLANTS TOUTES FILIERES	900 €		EN PLUS	
REDOUBLANTS MEMOIRES TOUTES FILIERES	350 €		EN PLUS	





## TARIFS IAE 2021-2022 pour les formations en Egypte

FILIERES RI	EGYPTE LE CAIRE	EGYPTE ALEXANDRIE	DROITS UNIV
DUM 1	550 €	550 €	INCLUS
DUM 2	550 €	550 €	INCLUS
L3 GESTION	650 €	600 €	INCLUS
M1	650 €	600 €	INCLUS
M2	650 €	650 €	INCLUS
M2 FC	1 000 €	1 000 €	INCLUS
REDOUBLANT	420 €	420 €	INCLUS

## TARIFS IAE 2021-2022 pour le DU recherche en sciences de gestion

DU	FORMATION INITIALE	FINANCEMENT ENTREPRISE OU PAR UN TIERS	FINANCEMENT INDIVIDUEL
DU RECHERCHE	350 €	2 750 €	2 350 €

Ces tarifs sont inchangés par rapport à l'année dernière et seront intégrés au vote de l'ensemble des tarifs des diplômes d'université qui seront présentés au prochaines CFVU

Avis n° CFVU 20210527 06 – Tarifs de l'IAE relatifs à la formation continue et à la Formation à distance pour 21-22

*Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA du 4 juin 2021*

Votants : 30  
 Suffrages exprimés : 30

POUR : 30  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0



## **9- Pour avis avant délibération du CA : Tarifs des reprises d'Etudes UP&PRO pour 21-22 pour les titulaires d'un compte personnel de formation (CPF)**

Noëlle Duport donne la parole à Anne Krupicka pour présenter ce point.

### **NOTE TARIFICATION COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : pour intégration dans le compte rendu de la CFVU du 27 mai 2021**

#### **Qu'est-ce que le Compte Personnel de Formation ?**

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). La dotation annuelle du CPF est de 500 euros pour les salariés de droit privé et certains services publics.

Le compte personnel de formation (CPF) est accessible sur [Mon compte formation](#), plateforme de service dématérialisée gratuite.

Le CPF et cette plateforme sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

La plateforme ~~Le site~~ CPF recense les informations suivantes :

- Droits acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite
- Formations référencées par les Organismes de formation et dont peut bénéficier personnellement le salarié.

La plateforme CPF met en relation les titulaires d'un CPF avec les Organismes de Formation (choix d'une formation, inscription, sollicitation des abondements, gestion des dossiers, paiement des prestataires).

Le CPF peut être mobilisé pour des formations visant notamment les objectifs suivants :

- Acquisition d'une qualification (diplôme, titre professionnel, etc.)
- Acquisition du [socle de connaissances et de compétences](#)
- Accompagnement pour la [validation des acquis de l'expérience \(VAE\)](#)
- Bilan de compétences
- Création ou reprise d'une entreprise
- Acquisition de compétences nécessaires à l'exercice des missions de bénévoles ou volontaires en service civique

Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée (ainsi les droits acquis en 2019 seront disponibles au 1er trimestre 2020). Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.

#### **Le CPF dans le cadre de la politique FTLV à l'université de Poitiers.**

La plateforme CPF est opérationnelle à l'Université de Poitiers depuis janvier 2020, dans le cadre d'une expérimentation qui concerne uniquement une partie des formations de l'établissement. L'expérimentation CPF a permis de dégager des recettes d'environ 600 000 euros de ressources propres.

Dans le cadre de la politique FTLV de l'établissement, et comme permis par le code de l'éducation, les stagiaires de la formation continue qui reçoivent, dans le cadre de leur formation, des prestations complémentaires aux étudiants en formation initiale de l'établissement se voient appliquer des tarifs



tenant compte de ces prestations : conseils, état de présence, établissement de contrat individuel si le stagiaire finance lui-même sa formation, ou convention avec des tiers en cas de financement avec des tiers....

Les services communs de formations continue sont tenus, conformément à l'article D714-63 du code de l'éducation de présenter un budget dont les dépenses et recettes sont équilibrées

Tarifs appliqués pour les stagiaires de la formation continue en reprise d'études, dont le suivi administratif est effectué par UP&PRO, service commun de formation continue de l'université de Poitiers :

Formation en reprise d'étude	Tarifs appliqués pour les stagiaires de la formation continue avec financement tiers (hors droit d'inscription au diplôme)	Tarifs appliqués pour les stagiaires de la formation continue auto-financé (hors droit d'inscription au diplôme), suivis administrativement par UP&PRO
DUT (1ère année, 2ème année)	3 000,00 €	500,00 €
Licence générale (1ère année, 2ème année, 3ème année)	3 000,00 €	500,00 €
Licence professionnelle	4 200,00 €	500,00 €
Master (1ère année, 2ème année)	4 500,00 €	500,00 €

- Pour UP&Pro, voici un exemple de la mobilisation du CPF sur l'année universitaire 2020/2021 :

75 stagiaires ont mobilisé le CPF sur la plateforme CPF et sont en formation, dont :

- 55 dossiers pour lesquels le financement CPF couvre le coût total de la formation,
- 20 dossiers avec une dotation CPF supérieure à 1000 euros mais ne couvrant pas la totalité du coût de formation. L'expérimentation menée en 2020 a notamment consisté, pour ces 20 dossiers, à appliquer un tarif permettant de mobiliser les sommes sur le CPF, si ces dernières étaient supérieures à 500 euros. Cette mesure permet, sans défavoriser le candidat qui mobilise l'intégralité de son CPF pour financer sa formation, de renforcer l'équilibre du service de formation continue l'établissement.

**Au total ces 75 dossiers représentent 214 000 euros.**

**Sans l'expérimentation CPF, le montant aurait été de 37 500 euros (75 dossiers\*500 euros)**

A noter : La dotation moyenne sur un compte CPF est de 1526 euros (Source CDC, 9 avril 2021)

- Nouvelle expérimentation 2021/22 en vue de la rentrée 2022 et nécessitant une exonération adaptée :

**Le CPF a évolué et devient un dispositif central de financement de la formation professionnelle :**

La Caisse des Dépôt et Consignation développe actuellement les conventions avec les régions et les OPCO (Opérateurs de compétences, financeurs) afin de promouvoir le développement du CPF.

Dans la démarche d'accompagnement réalisé par UP&PRO, le candidat est incité à solliciter son CPF pour financer sa formation avec un éventuel abondement tiers (employeurs, pôle emploi...). Lorsque



le candidat ne peut avoir de financement tiers, les tarifs applicables en 21-22 sont proposés ci-dessous, afin de concilier les trois points suivants :

- l'intérêt des stagiaires qui mobilisent le CPF, mais qui ont un apport complémentaire financier limité à fournir;
- la nécessité pour le service de formation continue de l'établissement d'avoir un budget équilibré (article D714-63 du code de l'éducation) ;
- l'intérêt de l'établissement d'avoir des formations référencées et visibles sur la plateforme du compte personnel de formation qui devient un dispositif central de financement de la formation professionnelle ;

2021

Tarifs du suivi administratif par Up&PRO du dossier, Hors droits d'inscription au diplôme				
Formation en reprise d'étude	Stagiaires de la formation continue avec financement tiers, ou dont le CPF couvre la totalité du coût du suivi administratif	Stagiaires de la formation continue auto-financés, sans CPF ou avec CPF inférieur ou = à 900 euros	Stagiaires de la formation continue auto-financés, avec CPF entre 900 et 1500 euros	Stagiaires de la formation continue auto-financés, avec CPF supérieur à 1500 euros mais inférieur au coût du suivi administratif
DUT (1ère année, 2ème année)	3 000,00 €	500,00 €	1500,00 €	1500,00 €
Licence générale (1ère année, 2ème année, 3ème année)	3 000,00 €	500,00 €	1500,00 €	1500,00 €
Licence professionnelle	4 200,00 €	500,00 €	1500,00 €	2100,00 €
Master (1ère année, 2ème année)	4 500,00 €	500,00 €	1500,00 €	2250,00 €
Diplôme d'Ingénieur (1ère, 2ème ou 3ème année)	4 500,00 €	500,00 €	1500,00 €	2250,00 €

Pour Julien MICHEL : il est apporté la précision suivante : pour le CPF, il

**Avis n° CFVU 20210527 07 – Tarifs des reprises d'Etudes UP&PRO pour 21-22 pour les titulaires d'un compte personnel de formation (CPF)**

**Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA du 4 juin 2021**

**Votants : 30**  
**Suffrages exprimés : 30**

**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**



## **10- Pour délibération : Calendrier des campagnes de dépôt des dossiers de VAE année universitaire 21-22**

Pour l'année universitaire 2021-2022, le calendrier des dépôts de demande de Validation des Acquis et expériences sera organisé sous forme de 3 campagnes, selon les dates ci-dessous :

Du 23 août au 30 septembre 2021 inclus

Du 03 au 31 janvier 2022 inclus

Du 02 au 31 mai 2022 inclus

Ces dates de campagnes sont établies pour garantir à tous les demandeurs l'application des délais règlementaires d'étude de recevabilité de dossier : aucun dépôt de dossier ne sera donc accepté en dehors de ces dates.

Trois sessions de jurys seront organisées pendant l'année universitaire 2021-2022 :

Octobre/Novembre 2021

Janvier/Février 2022

Mai/Juin 2022

### **Délibération n° CFVU 20210527 08 - Calendrier des campagnes de dépôt des dossiers de VAE année universitaire 21-22**

**La mesure est adoptée**

**Votants : 30**

**Suffrage exprimés : 30**

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **11- Pour délibération : Statut d'artiste confirmé : définition, rôle et composition de la commission d'examen des candidatures**

Noëlle Duport passe la parole à Sybille Lajus pour présenter ce point.

### **Principes et objectifs :**

A destination des étudiants qui peuvent justifier d'une pratique artistique intensive

Périmètre : tous, sauf les L.AS et les BUT



**Aménagements :** via le contrat d'aménagement d'études

- Choix de groupe de TD ou TP
- Autorisation d'absences
- Étalement de la durée des études (1 année en 2 ans)
- Aménagement des examens

**Rôle et composition de validation des candidatures**

- VP CFVU
- VP vie étudiante, culture et sport
- Un(e) élu(e) étudiant(e) de la CFVU
- Directrice service culture
- Conseiller à l'éducation artistique de la DRAC

Suite à question d'Anne marie POUSSARD, il est précisé que les BUT sont, pour la première année exclues du dispositif.

Sybille LAJJUS précise que a priori, sur Parcoursup 150 étudiants sont intéressés par le dispositif, et que la délibération de la présente CFVU était attendue pour informer les éventuels candidats.

Anne marie POUSSARD précise que lors des journées portes ouvertes, certains lycéens se sont positionnés sur l'UP parce que ce statut était répertorié sur Parcoursup.

**Délibération n° CFVU 20210527 09 – Statut d'artiste confirmé : définition, rôle et composition de la commission d'examen des candidatures**

**La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.**

**Votants : 30**

**Suffrage exprimés : 30**

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**12- Pour délibération : rectification d'erreur matérielle dans la charte des examens 20-21**

Il ne s'agit pas d'une réécriture de la charte, mais seulement de rectifications d'erreurs matérielles.

Ces modifications peuvent être résumées par :

- Compléments réglementaires ;
- Suppression des deux semaines minimales entre les deux sessions ;
- Ajout du statut d'artiste confirmé et d'étudiant parent pour le CAE ;
- Statut d'AJAC non autorisé pour les étudiants de L.AS



Théo BIARDEAU souhaiterait le maintien d'un délai de 7 jours à minima.

Noëlle DUPORT indique qu'il s'agit d'une rectification d'erreur matérielle malheureuse : certaines composantes continuent à prévoir 15 jours, d'autres non, alors que ce délai n'est plus obligatoire réglementairement : en effet, depuis l'abrogation de l'arrêté licence de 2011, quand une deuxième session est prévue, son organisation est libre, notamment quant aux délais la séparant de la publication des résultats de la session initiale. Il faut néanmoins prévoir des délais raisonnables pour ne pas prendre les étudiants au dépourvu. La charte des examens doit être revisitée pour l'année prochaine : la présente délibération ne concerne bien que la rectification d'erreurs matérielles pour la présente année universitaire, afin d'éviter les recours.

Théo BIARDEAU souhaite que les étudiants soient associés à la revisite de la charte des examens prévue pour l'année prochaine, et sa demande est pris en compte.

Anne Marie POUSSARD demande si dans les textes règlementaires

**Délibération n° CFVU 20210527 10 – rectification d'erreur matérielle dans la charte des examens 20-21**

**La mesure est adoptée.**

**Votants : 30**

**Suffrage exprimés : 21**

**POUR : 21**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 9**

**13- Pour avis avant délibération du CA : Prime de Responsabilité Pédagogique 20-21 : principes généraux**

Cette prime est destinée à des collègues qui travaillent au CHU et à l'université de Poitiers : Il s'agit d'une prime de responsabilité pédagogique.

Elle est attribuée pour deux missions principales : pour la coordination pédagogique et l'encadrement de stage. Les primes peuvent être attribuées dans une fourchette de 12h minimum à 48 heures maximum.

La liste nominative des bénéficiaires de cette prime au titre de l'année X est soumise au vote de la CFVU restreinte.

« Décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».



La liste des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à la prime, la liste des bénéficiaires et le montant de la prime sont fixés, chaque année, par le chef d'établissement sur proposition du Conseil d'Administration après avis de la Commission de la Formation du conseil académique ou de l'organe en tenant lieu, dans la limite d'une dotation attribuée à cet effet par le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

Les instances consultées se prononcent sur les mesures individuelles en formation restreinte aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés. La CFVU restreinte sera convoquée le 8 juillet 2021 pour statuer sur l'attribution nominative de cette prime pour l'année universitaire échu 2020-2021.

**Avis n° CFVU 20210527 11 – Prime de Responsabilité Pédagogique 20-21 : principes généraux**

**Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA du 4 juin 2021**

**Votants : 30**

**Suffrages exprimés : 29**

**POUR : 29**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 1**

Prochaine CFVU, **le jeudi 24 juin 2021 à 14 heures 45**

La séance se termine à 15H50

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT

La secrétaire de séance,

Christine LOUBET

**CR CFVU 27/05/2021 valide CFVU 24/06/2021**